

portant Elévation, promotions et nominations
à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre
National du Bénin des professeurs titulaires
du CAMES

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu la loi n° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin et la loi n°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu le décret n° 2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2009-051 du 02 mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le décret n° 2013- 265 du 12 juin 2013 portant nomination de Monsieur Roger Imorou GARBA en qualité de Vice -Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu les décrets n°99-243 du 14 mai 1999 et 2013-390 du 26 septembre 2013 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu l'extrait du relevé n°38 des décisions prises par le Conseil des Ministres en sa séance du mercredi 21 novembre 2012 relatives à la communication n°1285/12 ;
- Vu la lettre n°6424/MESRS/DC/SGM/DGES/SA du 23 septembre 2014 ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

DECRETE

Article 1^{er} : Monsieur **TCHITCHI Toussaint**, Professeur titulaire, (ancien Grand Officier/ONB par décret n°96-66 du 02 avril 1996) est élevé à titre exceptionnel et civil à la dignité de Grand Croix de l'Ordre National du Bénin pour prendre rang de la date de son élévation dans l'Ordre.

Article 2 : sont promues à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre National du Bénin au grade d'Officier pour prendre rang de la date de leur réception dans l'ordre, les personnalités béninoises dont les noms suivent :

Messieurs :

- **KOUMAKPAÏ Taofiki**, Professeur titulaire, (ancien chevalier par décret n°2002-337 du 23 juillet 2002) ;
- **MEDEGAN Codjo Ambroise**, Professeur titulaire, (ancien chevalier/ONB par décret n°2013-449 du 08 octobre 2013) ;
- **MIDIOHOUAN Ossito**, Professeur titulaire (ancien chevalier/ONB par décret n°96-66 du 02 avril 1996).

Article 3 : sont nommées à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre National du Bénin au grade de Chevalier pour prendre rang de la date de leur réception dans l'ordre, les personnalités béninoises dont les noms suivent :

Mesdames :

- **AKELE M. Marie Thérèse A.**, Anatomie, Pathologie ;
- **KINDE A. Dorothee GAZARD**, Parasitologie Mycologie ;
- **VIGNIKIN A. Bernadette Y.**, Médecine Humaine ORL CCF.

Messieurs :

- **ADJIBABI Wassi**, ORL CCF,
- **AGBOSSOU Kossi Euloge**, Hydraulique agricole-Hydrologique ;
- **ANIGNIKIN Sylvain Coovi**, Histoire ;
- **GANGLO Cossi Jean**, Foresterie – Phytosociologie ;

- HODONOU K. Z. René, Urologie ;
- HOUSSOU Christophe Ségbè, Géographie ;
- LALEYE Adédjobi Philippe, Hydrobiologie-Aquaculture ;
- LOKOSSOU Antoine, Gynécologue Obstétrique ;
- MEHINTO Delphin, Chirurgie Viscérale ;
- OLORY-TOGBE Toussaint J-L, Chirurgie Viscérale ;
- OYEDE Lucien Marc, Géologie ;
- SOGLO Houénoukpo Henri, Chimie Organique, de l'environnement et Analytique ;
- YEDOMON G. Hubert, Dermatologie Vénérologie.

Article 4 : Le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 03 novembre 2014

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat,
 Chef du Gouvernement,
 Grand - Maître de l'Ordre National du Bénin.

Dr. Boni YAYI

La Grande Chancelière de
 l'Ordre National du Bénin,

Dr. Koubourath OSSENI

Ampliations : PR 4 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - HCJ 2 - HAAC 2 - CES 2 - MINISTRES 26 - GCONB 20 - SGG 4 -
 DEPARTEMENTS 12 - DPE - DCC - INSAE3 - IGE - CSM - DCCT 3 - BN - DAN - ONIP 3 - UNB - FASJEP - ENA 3 -
 JORB 2 - INTERESSES 20.